

## INFOS PRATIQUES APPRENTISSAGE RENTREE 2026-2027



### TARIF INTERNAT / DEMI-PENSION PAR SEMAINE DE COURS AU CFPCA

Pour information, ces tarifs peuvent varier sensiblement (révision au Conseil d'Administration en novembre de chaque année).



**TARIF INTERNAT(\*) : 96.90 EUROS par semaine**

**pas d'internat proposé pour les formations CS Arboriste Elagueur, CS Constructions Paysagères et BTSA AP**



**TARIF DEMI-PENSION(\*)  
28,60 EUROS par semaine**

(\*) Si vous faites votre apprentissage dans le **secteur privé**, une aide des OPCOS (financeurs de la formation) pour la restauration et l'hébergement au centre est versée directement au centre de formation et viendra en déduction de votre facture.

#### IMPORTANT



Tout changement de régime devra faire l'objet d'un courrier **avant la fin de chaque trimestre** et n'interviendra qu'au trimestre suivant.

#### A FOURNIR POUR L'INTERNAT



Les **internes apporteront leurs draps** :

- drap housse 90x200,
- housse de couette 140x200,
- taie d'oreiller 65x65).

**Nous fournissons les alèzes, les couettes et les oreillers**



### HEBERGEMENT A PROXIMITE - ( 5 KM)

Le Centre St Hugues de Biviers accueille chaque année des apprentis du CFPCA notamment ceux de la formation élagage.  
Pour tous renseignements : appeler le 04 76 90 35 97.

Naëlo Chartreuse : naelo.chartreuse@gmail.com Ou par sms 06 60 52 50 31 (**possibilité d'hébergement sur Biviers**)



### EQUIPEMENT PROFESSIONNEL (\*)

(\*) toute modification des conditions effectués par les « opcos » fera l'objet d'une mise à jour des informations ci-dessous

#### **CLASSES DE CAP - BAC PROFESSIONNEL- BP - CS CONST PAYSAGERE**

##### **APPRENTIS EMBAUCHES PAR UNE ENTREPRISE PRIVEE**

Ils sont à ce jour éligibles - sous conditions - à l'achat d'un équipement professionnel sous réserve que l'avance de frais soit effectuée par le centre de formation (la prise en charge est prise par l'opérateur de compétence de l'employeur=opco)

Le centre de formation fera un achat groupé du matériel pour ces apprentis à la rentrée. **Dans l'attente de réception de ce matériel, prévoir un équipement de travail minimum - En effet, nous ne maîtrisons pas les délais de livraison du fournisseur.**

##### **APPRENTIS EMBAUCHES DANS LE SECTEUR PUBLIC**

Une liste de matériel vous sera communiquée par le centre avant l'entrée en formation.

#### **CLASSE DE BTSA**

##### **POUR TOUS LES APPRENTIS**

**Pour le matériel professionnel** : cf. liste sur le site de l'établissement

##### **APPRENTIS EMBAUCHES PAR UNE ENTREPRISE PRIVEE**

Les apprentis embauchés par une entreprise privée bénéficieront de la mise à disposition d'un ordinateur portable jusqu'à la fin de leur formation. - (sous réserve que l'avance de frais soit effectuée par le centre de formation. (la prise en charge est effectuée par l'opérateur de compétence de l'employeur=opco). .

##### **APPRENTIS EMBAUCHES DANS LE SECTEUR PUBLIC**

Ils ne sont pas éligibles à la mise à disposition du matériel informatique.

#### **CLASSE CS ARBORISTE GRIMPEUR**

##### **POUR TOUS LES APPRENTIS**

Liste EPI et modalités remises le jour des tests de positionnement - Si besoin, contacter le secrétariat.

## INFOS PRATIQUES APPRENTISSAGE RENTREE 2026-2027



### FOURNITURES SCOLAIRES

Les listes sont téléchargeables sur le site de l'établissement. Sauf pour les CS Arboriste Grimpeur et Construction Paysagère, aucune liste est imposée.



### BUS POUR VENIR AU CPCA

Ligne Méso et horaires : <https://www.reso-m.fr/61-lignes-et-horaires.htm>

- ➊ Depuis la gare de Grenoble : Prendre le **Tram A jusqu'à la place de Verdun**
- ➋ Place de Verdun : **changement** pour prendre le bus =
- ➌ Prendre la ligne **T80 Grenoble Verdun-Préfecture/Crolles Le Brocey (Stade)**  
Arrêt « **CHATEAU RANDON SAINT ISMIER** »

La ligne **C10**, permet une liaison directe et rapide entre Échirolles (Lycée Marie Curie), le Domaine Universitaire, Meylan, la zone d'activité de Crolles, en passant par l'arrêt **Château Randon** !



### DEBUT DES COURS ET HEURES DE RENTREE

CAPA JARDINIER PAYSAGISTE	
1 <sup>ère</sup> année	le mardi 01/09/2026 à 9 H 30
2 <sup>ème</sup> année	le mardi 01/09/2026 à 9 H 30
BREVET PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS	
1 <sup>ère</sup> année	le lundi 21/09/2026 à 9 H 30
2 <sup>ème</sup> année	le mardi 01/09/2026 à 9 H 30
BAC PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS	
1 <sup>ère</sup> année	le mardi 01/09/2026 à 9 H 30
2 <sup>ème</sup> année	le lundi 07/09/2026 à 9 H 30
3 <sup>ème</sup> année	le mardi 01/09/2026 à 9 H 30
BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS	
1 <sup>ère</sup> année	le lundi 14/09/2026 à 9 H 30
2 <sup>ème</sup> année	le lundi 07/09/2026 à 9 H 30
CS ARBORISTE ELAGUEUR	
1 <sup>ère</sup> année	le lundi 05/10/2026 à 9 H 30
CS CONSTRUCTION PAYSAGERE	
1 <sup>ère</sup> année	le lundi 21/09/2026 à 9 H 30



### HORAIRES DES COURS

Ces horaires peuvent varier exceptionnellement - bien consulter le [planning de formation](#)

	MATIN	APRES MIDI
<u>Lundi</u>	9 H 30 - 12 H 30	13 H 30 - 17 H 30
<u>Mardi au Jeudi</u>	8 H 00 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 30
<u>Vendredi</u>	8 H 00 - 12 H 00	PAS DE COURS (sauf exception voir le planning de formation)

#### RAPPEL

Mise à jour du document pour la rentrée 06 05 2026

## INFOS PRATIQUES APPRENTISSAGE RENTREE 2026-2027

Le statut d'apprenti est un statut de salarié. Les rdv (par exemple médecin, dentiste, banque, etc...) ne sont pas à prendre sur les heures de cours.



### CARTE PASS REGION JEUNES

---

Carte accordée aux apprentis de 16 à 25 ans par le Conseil Régional - Elle offre aux apprentis plusieurs possibilités de participation financière (cinéma, activités culturelles et sportives, etc..) et **certaines années** la possibilité de bénéficier d'une aide supplémentaire pour l'achat équipement professionnel ou de manuels scolaires (**sous réserve que la demande de subvention « équipement professionnel » demandée par l'OFA aie été accordée par la Région**).

Pour les moins de 15 ans, contacter le Cfpc .



☞ **Vous aviez déjà une carte l'année dernière** : vous devez la conserver et contacter notre secrétariat à l'entrée en formation afin que l'on valide votre inscription

☞ **Vous n'aviez pas de carte l'année dernière** : vous devez en faire la demande sur le site de la région Rhône Alpes - **attention l'établissement dont vous dépendez est le CFPPA de Saint-Ismier (ne pas sélectionner le lycée)**

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes>

En cas de difficultés, contactez l'assistance téléphonique au [04 86 27 98 50](tel:0486279850) du lundi au vendredi de 9h à 18h (nouveau numéro non surtaxé)



### AIDE AU PERMIS REGION

---

- **Une aide au permis est accordée par la Région** (la demande d'aide devra être déposée avant le 18e anniversaire du jeune). **Cette aide s'adresse en effet à tous les jeunes âgés de 17 ans**, en cours de formation au permis de conduire au moment du dépôt de la demande et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire-b>